

avec Lui-même », a voulu que par l'intermédiaire des Pontifes romains, qui sont les vicaires de son Fils, soit à jamais prolongé le *ministère de la réconciliation* ; celle-ci donc doit être demandée à leur autorité et à leur jugement. Prétendre par conséquent qu'il Nous faut renouer avec quelqu'un de bons rapports, ce serait là juger d'une façon injuste et perverse Notre ministère et Notre devoir, en vertu desquels Nous devons témoigner à tous les hommes une bienveillance paternelle.

Certes, Nous n'avons pas confiance d'atteindre le résultat que n'ont pu obtenir Nos prédécesseurs, à savoir que partout la vérité triomphe des erreurs universellement répandues, et de toutes les injustices ; et cependant, comme Nous l'avons dit, Nous tendrons de tous Nos efforts vers ce but. Que si Nos vœux ne doivent pas être pleinement réalisés, certainement, par la grâce de Dieu, il arrivera que l'empire de la vérité sera affermi parmi les bons, et s'étendra aussi à beaucoup d'autres qui ne sont pas animés de mauvaises intentions.

Et maintenant, il Nous est agréable, Vénérables Frères, d'appliquer Notre esprit au soin de compléter votre illustre Collège, que Nous avons résolu d'honorer aujourd'hui par l'adjonction de deux hommes choisis.

L'un, qui a obtenu la gloire de vos suffrages pendant l'inter-règne, a fait preuve durant ces derniers mois d'une intelligence remarquable, d'un caractère supérieur et d'une prudence à la hauteur des affaires qu'il avait à gérer. Quant à l'autre, Nous connaissons depuis longtemps les trésors de sa piété et de sa science, et la diligence parfaite qu'il a déployée à tous les points de vue dans l'exercice de sa charge épiscopale. Ce sont :

Raphaël Merry del Val, archevêque titulaire de Nicée ;

Joseph Callegari, évêque de Padoue.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux prêtres de la sainte Eglise romaine :

Raphaël Merry del Val ;

Joseph Callegari.

Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes. Au nom du Père + et du Fils + et du Saint + Esprit. Amen.